

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire que se tiendra le **lundi 3 juin 2024 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
24, rue Raymond-Lavoie Lot 4 440 523 Zone H-113	Autoriser la construction d'une remise isolée en cour avant secondaire d'un lot transversal à une distance de 1.6 m au lieu de 6 m, soit la marge de recul avant prescrite pour la zone H-113	Article 7.7 Règlement de zonage n°16-642

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
6975, avenue Royale Lot 6 494 623 Zones A-125 et ID-152	Autoriser la construction d'un 2 ^e garage attenant au bâtiment principal, au lieu de 1 Autoriser une superficie pour l'ensemble des garages de 98.86 m ² , au lieu de 65 m ² Autoriser l'implantation d'un 2 ^e réservoir de gaz propane en cour latérale ou lieu de 1 et en cour arrière	Articles 7.16, 7.22 et tableau synthèse du chapitre 7 Règlement de zonage n°16-642

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
1084, chemin Lucien-Lefrançois Lots 4 439 222 et 4 439 225 Zones ID-25 et A-31	Régulariser la construction d'une galerie en cour avant avec un empiètement de 3.17 m au lieu de 2 m	Article 6.1 Règlement de zonage n°16-642

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 16^e jour du mois de mai 2024.



Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale / Greffière-trésorière